



HERITAGE d'1 tutelle en assurance

Par pouponne

Bonjour Mme ou Mr, je suis victime d'1 détournement du capital de Maman par 1 placement excessif dans 1 assurance ,dont le rapport 300€/mois = 2600€ an * hypothèse 10 ans = 26000 € , Maman est décédée 5 jours après . S?ur aux U S A , pas d'adresse connue à ce jour , a été retrouvée par généalogiste , Testament en ma faveur avec préciput, mais la tutelle a fait 310000€ en assurance qui est hors succession . Je mentionne que ma s?ur veut rester anonyme ' est-ce normal'? Donc version tutelle unique . Comme disait Mme A CARON DEGLISE le 23 avril 'juge à la cour d'appel de Paris, ces gens font du n'importe quoi , je veux y mettre de l'ordre .Moi je ne crois + personne . Je demande que l'on m 'aide' je mentionne aussi , que je suis possesseur d'1 carte d'invalidité de 80%et +.

Je remercie la personne qui pourrait m'aider . Je sens la filouterie partout . Mille fois merci . R.BRUNAUD PS : Je précise q'1 expertise faite par 1 DR du tribunal dit bien que je suis incapable d'exercer à vie . Sur la vente de la maison de 435 000 euro , 310000 mis en assurance , paraît exagéré , rappel : pour 1 retrait de 300 € mois . il n'y a pas filouterie? Je ne comprends pas , cela a été fait par des professionnels en +